



Mouvement INTRA 2014 – Calcul des barèmes

Barèmes intra 2014 : tableau de synthèse (en gras les nouveautés)		
Partie commune du barème		
Ancienneté de poste	10 points/an + 60 points tous les 4 ans	Tous les vœux
Echelon	7 points/échelon (y compris Hcl) + 49 pts forfaitaires pour les Hcl	Tous les vœux
Situations administratives		
Ancienneté TZR	20 points/an + 40 points tous les 2 ans	Vœux Commune, Département, ZRD, ZRA
Bonification de sortie d'APV (valable aussi pour les TZR en AFA en mi-temps en APV)	5 ans : 300 points 8 ans : 400 points	Vœux Commune et plus large (+ si ZEP de Toulouse, aussi sur vœu Etablissement de Toulouse)
Sortie du dispositif APV (Suppression du dispositif poste APV l'année dernière. Bonification acquise en 2010 conservée jusqu'à mutation.)	1an : 60 points 2 ans : 120 points 3 ans : 180 points 4 ans : 240 points 5 ans : 300 points 6 ans : 320 points 7 ans : 350 points 8 ans : 400 points	
Bonification de sortie d'établissement RIS	5 ans : 200 points 8 ans : 300 points	Vœux Commune et plus large
Sortie du dispositif RIS (dans le cadre d'une mesure de carte scolaire)	1an : 40 points 2 ans : 80 points 3 ans : 120 points 4 ans : 160 points	Vœux Commune et plus large
Stagiaires ex-contractuels, ex-MA, ex-MISE ou ex-AED (sous conditions)	100 points	Vœux Département, ZRD et plus large
Stagiaires ex-titulaires	1000 points	Vœu Département d'origine
Personnels ex-titulaire d'un corps de l'EN 1) ou bien ayant changé de corps par liste d'aptitude ou par concours et ne pouvant être maintenu sur leur poste 2) ou bien ayant achevé un changement de discipline 3) ou bien détaché puis intégré dans le corps des certifiés/agrégés	1000 points	Vœu Département correspondant au lieu de stage et ZRD de ce département ainsi que sur vœu Département du dernier poste dans l'ancien corps et la ZRD de ce département
Réintégration	Ancien titulaire d'un poste fixe : 1000 points	Vœu Département d'origine et Académie (ainsi que sur le vœu ZRD correspondant à ce département (ou ZRA pour les familles 2) si placé après le vœu département bonifié)
	Ancien TZR : 1000 points	Vœu ZRD et ZR d'origine (ainsi que le vœu département correspondant si placé après le vœu ZR bonifié)
Mesures de carte scolaire	1500 points	Vœux Etablissement, Commune, Département de carte scolaire et Académie



Mouvement INTRA 2014 – Calcul des barèmes

Barèmes intra 2014 : tableau de synthèse (en gras les nouveautés)		
Situations familiales		
Date de prise en compte	01/09/2013 (ou 01/01/2014 si grossesse)	
Rapprochement de conjoints et garde alternée	150,2 points	Vœu Département, ZRD et plus large
	70,2 points	Vœu Commune
Séparation pour le rapprochement de conjoints	0,5 an : 25 points 1 an : 50 points 2 ans : 280 points 3 ans : 400 points 4 ans : 450 points 5 ans : 500 points 6 ans : 550 points 7 ans : 600 points	Vœu Département, ZRD et ZRA (pour les collègues en disponibilité pour suivre conjoint ou en congé parental qui sont séparés de leur conjoint pendant cette période, un an = 0.5 année de séparation)
Rapprochement de résidence l'enfant	120 points	Vœu Département, ZRD et plus large
	60 points	Vœu Commune
Enfants (de moins de 20 ans pour le rapprochement de conjoints, la garde alternée et la demande de mutation simultanée ; de moins de 18 ans pour le rapprochement de la résidence de l'enfant)	100 points par enfant	Vœu Commune et plus large et ZRD, ZRA
Mutation simultanée de conjoints (si conjoints 2 titulaires et 2 stagiaires)	80 points	Vœu Département, ZRD et plus large
	60 points	Vœu Commune
Situations et choix individuels		
Stabilisation TZR	120 points	Vœu Département du RAD (sans condition) ou sur le vœu Département d'exercice si : - affectation à 15/18 ^e ou à 12/15 ^e (agregés) - <u>et</u> affectation du 15/09 à la fin de l'année, en continu
Agrégé formulant des vœux "lycée"	130 points	Tous vœux de type <i>Lycée</i> et cumulable avec les bonifications familiales <u>sauf si si déjà en poste fixe dans un lycée de l'académie</u>
Stagiaire ne remplissant les conditions précédentes des stagiaires « 100 points »	50 points	1 ^{er} vœu Département formulé (quel que soit son rang)
Dossier handicap	1000 points	Vœu Commune et plus large + établissement si le handicap le nécessite (avis prioritaire)
	100 pts	Vœu Commune et plus large si BOE mais n'a pas obtenu l'avis prioritaire
Vœu préférentiel (non cumulable avec des bonifications familiales)	30 points	Sur le 1^{er} Vœu Département dès la deuxième demande sans interruption
Sportifs de haut niveau	50 points / an (200 points maximum)	Vœu Département, ZRD et plus large